

Le DEFA

Le DEFA (diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation)

reconnu au niveau III (niveau bac + 2 ans), est un diplôme qui atteste d'une qualification professionnelle permettant de gérer un équipement, de mettre en œuvre des interventions éducatives ou sociales, d'animer une structure collective, de conduire un projet.

Métiers et employeurs

Le DEFA prépare au métier de cadre de l'animation. Le titulaire du DEFA peut occuper un poste de responsabilité au sein de trois grands secteurs :

- le secteur public (État, collectivités locales et établissements hospitaliers) ;
- le secteur associatif qui regroupe les associations du secteur de la jeunesse, de l'animation, de l'action sociale, du tourisme et de la culture ;
- le secteur commercial qui concerne aussi bien des entreprises de prestations de services à caractère socio-culturel que des professionnels exerçant à titre libéral.

Dans le secteur associatif ou commercial, la convention collective de l'animation socio-culturelle place le DEFA dans les niveaux de qualification du groupe 6, accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau III minimum (BAC + 2). La convention collective des centres sociaux et socio-culturels place le DEFA sur des postes de responsabilité tels qu'animateur permanent, coordinateur de service ou directeur de centre.

Par ailleurs, le DEFA permet d'accéder à la fonction publique d'Etat en se présentant au concours de recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (renseignements auprès de la DRDJS de Franche-Comté). Pour l'accès à certains concours de recrutement d'enseignants, se renseigner auprès du Rectorat.

Expérience préalable demandée

Une expérience professionnelle de trois ans, quel que soit le champ d'activité, ou une expérience dans le domaine de l'animation est exigée pour l'entrée en formation (voir conditions d'inscription).

Connaissances

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- communiquer de manière professionnelle à l'écrit et à l'oral,
- utiliser avec pertinence le réseau des partenaires institutionnels,
- concevoir, mettre en œuvre et gérer une activité à caractère culturel, social, éducatif ou sportif dans ses dimensions humaine, technique et administrative.
- exercer des fonctions de direction, de gestion de structures ou de projet de développement dans les champs des politiques locales de jeunesse et de l'animation socio-culturelle.

Conditions d'inscription

Le candidat à l'entrée en formation DEFA doit justifier :

- soit de 3 années d'activité professionnelle à temps complet,
- soit de 3 années d'exercice d'activités d'animation par périodes minimales de 9 mois dans un organisme à caractère social, socio-éducatif ou sportif,
- soit de 3 années cumulées pouvant comporter des périodes d'activité professionnelle et des périodes d'animation répondant aux conditions définies ci-dessus,
- soit de la possession du brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (BASE).

Déroulement de la formation

ÉPREUVES DE SÉLECTION :

2 épreuves écrites

- un sujet d'actualité (2h)
- une épreuve d'analyse et de synthèse à partir d'un dossier (2h)

1 épreuve orale

- un entretien à partir d'un document préparé par le candidat



Formation générale

- Unité de formation **Gestion-Administration-Organisation** (160 h. min.)
- Unité de formation **Environnement social de l'animation** (160 h. min.)
- Unité de formation **Pédagogie relations humaines** (160 h. min.)
- Unité de formation **Technique d'animation** (160 h. min.)
- Unité de formation **Approfondissement de l'une des 4 premières** (160 h. min.)

**Stage
pratique**
**4 mois
temps plein
ou
8 mois
temps partiel**

Expérience d'animation

12 mois en situation d'animation réalisée dans une optique professionnelle

Module de formation méthodologique (120 h. min.)

Formation personnelle (80 h. min.)

Les candidats à l'entrée en formation DEFA doivent être admis aux épreuves de sélection, puis effectuer une formation générale et enfin réaliser une expérience d'animation (comprenant un module de formation complémentaire). Le candidat dispose de six années pour réaliser l'ensemble de son cursus mais le passage au DEJEPS en 2008 rend quasiment impossible le respect de cette disposition.

La formation générale comprend 5 unités de formation et un stage pratique. Elle peut s'effectuer :

- soit en discontinu, auprès des différents organismes proposant des unités de formation agréées.
- soit en continu, avec un organisme unique, qui assure la totalité des unités de formation.

Chaque unité de formation est validée par une épreuve d'examen, le stage pratique également.

L'expérience d'animation, d'une durée de 12 mois minimum, se déroule sur une période de 18 mois au cours de laquelle le candidat suit une formation complémentaire comprenant un module méthodologique (120 h.) et un volet personnel (80 h.). L'expérience d'animation est validée par la soutenance d'un mémoire.

Délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré conjointement par le directeur régional de la jeunesse et des sports et le directeur régional des affaires sanitaires et sociales à l'issue de la validation des 5 unités de formation générale, du stage pratique et de la soutenance du mémoire portant sur l'expérience d'animation.

Dispenses et allègements de formation

Certains diplômes du secteur social (assistant de service social, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants) permettent d'obtenir la dispense d'une partie du cursus de formation.

Le DUT Carrières sociales option animation sociale et socioculturelle dispense de la formation générale et donne directement accès à l'expérience d'animation.

Rénovation des diplômes

Un nouveau diplôme remplacera le DEFA en 2008, il s'agit du Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS). Il est homologué au niveau 3 et peut faire l'objet d'une demande de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Il est conseillé aux personnes intéressées par un diplôme de niveau 3 de se tourner dès maintenant vers le DEJEPS. Pour les personnes actuellement engagées dans un cursus DEFA, des passerelles permettront de glisser sur le cursus du DEJEPS.

Renseignements

Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports

BP 1983 - 27, rue Sancey
25020 BESANÇON CEDEX
tél. 03 81 41 26 26

Mél : mjs-025@jeunesse-sports.gouv.fr

www.drdjs-franche-comte.jeunesse-sports.gouv.fr

